



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI

Eidgenössische Kommission für Familienfragen EKFF

Séparations et divorces : les recommandations de la COFF

1^{er} décembre 2022





Parentalité et quotidien des enfants dans les arrangements familiaux multilocaux

- Un tournant pour les familles
- Recommandations pour l'amélioration des conditions

qualitatives et participatives

égalitaires et applicables au quotidien

structurelles et pour tous



Qualitatives et participatives

*Pour des relations de meilleure qualité et
une véritable vie en commun*

Des relations de bonne qualité entre les parents, la capacité d'échanger de manière constructive sur les questions qui concernent les enfants et l'implication de ces derniers constituent des facteurs de poids pour les arrangements familiaux multilocaux.



Qualitatives et participatives

Pour des relations de meilleure qualité et une véritable vie en commun

Recommandation 1

Offres de conseil de qualité et faciles d'accès

Recommandation 2

Collaboration interdisciplinaire et cadre législatif pour la médiation et le conseil

Recommandation 3

Garantie des droits des enfants conformément à l'art. 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant



Égalitaires et applicables au quotidien

Pour des solutions égalitaires et applicables au quotidien

Des arrangements familiaux égalitaires et applicables au quotidien favorisent la satisfaction de tous les membres de la famille.



Égalitaires et applicables au quotidien

Pour des solutions égalitaires et applicables au quotidien

Recommandation 4

Nouvelles mesures visant à réduire le coût des offres d'accueil extrafamilial et parascolaire

Recommandation 5

Recherche en Suisse et sensibilisation aux conditions de réussite des arrangements familiaux multilocaux

Recommandation 6

Renforcement du discours sur la parentalité et la famille en l'orientant vers un modèle de diversité



Structurelles et pour tous

Pour tous et pour des bases actualisées

Un partage de la responsabilité de la prise en charge nécessite des conditions structurelles qui permettent aux familles de définir elles-mêmes les taux d'activité lucrative, de prise en charge et d'hébergement des enfants.



Structurelles et pour tous

Pour tous et pour des bases actualisées

Recommandation 7

Tenir compte des besoins des familles qui vivent de manière multilocale dans l'évaluation des prestations garantissant le minimum vital

Recommandation 8

Orienter les prestations et les processus de l'administration publique

Recommandation 9

Réviser les bases juridiques selon le principe du partage de la responsabilité de la prise en charge



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Eidgenössische Kommission für Familienfragen EKFF

Offrons de nouvelles conditions aux familles traversant une séparation ou un divorce!